COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 18/02/2025

Séance du Jeudi 27 février 2025

Présidente de séance : **Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**
Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET –LP CHAUVIN - N REBILLON - ML GALOPIN – E CHALOPIN - MP PATIN - E OGER- D BARON -
Excusée : P MOUBECHE – A AIME (pouvoir à MC BOUCHER)
Secrétaire de séance : *Edouard Oger*.

Séance ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :
- Approbation du CR de conseil municipal du 23.01.2025

Finances :
- CFU 2024 (compte financier unique)

Urbanisme :
- Travaux des Ajoncs d'Or : avant-projet sommaire, lancement du contrôle technique, étude géotechnique
- Aménagement de parking devant le collège Julien Maunoir : terrain Prime et terrain Gousset (démolition maison)
- Extension Agrial : vente en ZA, assujettissement de l'opération à la TVA,
- Vente du lot 2 les Poiriers, renonciation au lot 3 les Poiriers
- Extension du cimetière : règlement et prix des concessions
- Fauchage sur voies communales
- Travaux eaux pluviales à la Villasse,
- Demande ouverture de voirie à Léteurie
- Demande d'ouverture de voirie ruelle du Colombier
- Aménagement de la sécurité en centre bourg : devis
- Dossier EPF : transfert du foncier

Ressources humaines :
- Promotions : avancements de grade : création des postes correspondants (et annulation des anciens postes)
- Nomination de Michelle Gendron : création du poste de rédacteur principal 1e classe

Enfance :
- Camp passerelle 2025
- Recrutements d'animateurs été 2025
- Ecole de l'être : plan numérique et matériel PPMS
- Achat de jeux de plein air

Questions diverses
- Travaux en régie dans les logements communaux

---

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23.01.2025

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du 23.01.2025
1 abstention : D Baron

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

2. CFU 2024 (COMPTE FINANCIER UNIQUE)

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT VOTE PAR CHAPITRE	BP 2024	CFU 2024
11- charges à caractère général	461 250,00 €	430 505,64 €
12-charges de personnel	791 700,00 €	777 130,48 €
14-atténations de produits	200,00 €	180,00 €
65-charges gestion courante	215 132,00 €	214 484,41 €
66-charges financières	44 738,00 €	42 313,26 €
68-dotations amortissement	1 768,00 €	1 768,00 €
023-virement à l'investissement	101 905,00 €	0,00 €
Total dépenses fonctionnement	1 616 693,00 €	1 466 381,79 €
002-excédent fonctionnement	0,00 €	0,00 €
013-atténuations charges	18 000,00 €	23 934,03 €
70-produits des services	124 963,00 €	135 212,45 €
73-impots et taxes	82 178,00 €	82 237,00 €
731-fiscalité locale	757 700,00 €	770 109,60 €
74-dotations, subv, participations	560 852,00 €	556 365,67 €
75-produits gestion courante	73 000,00 €	115 791,19 €
76- produits financiers		37,27 €
Total recettes fonctionnement	1 616 693,00 €	1 683 687,21 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		217 305,42 €

INVESTISSEMENT VOTE PAR OPERATION	BP 2024	CFU 2024
Remboursement du capital des emprunts	119 644,00 €	119 643,92 €
Remboursement cautions	1 000,00 €	
166- cimetière	238 833,00 €	185 457,87 €
195 - Eglise	14 205,00 €	13 914,04 €
196-travaux de voirie	351 744,00 €	343 338,83 €
2041-2042-2044 Alsh - Ajoncs-salles assos	241 300,00 €	17 834,98 €
208 - mairie	4 273,00 €	2 719,05 €
210 - divers bâtiments	2 800,00 €	
211- informatique	4 741,00 €	
213- signalétique-réaménagement place mairie	4 000,00 €	1 319,18 €
230- acquisitions immobilières	4 900,00 €	2 116,93 €
237-55-services techniques-fleurissement	4 100,00 €	4 093,79 €
241-revitalisation centre bourg	1 966,00 €	
242-commerce 11 place mairie	81 962,00 €	74 352,84 €
91 - école	5 000,00 €	1 572,33 €
Total dépenses	1 080 468,00 €	766 363,76 €
021- virement du fonctionnement	101 905,00 €	0,00 €
16- Emprunt d'équilibre	390 366,39 €	200 000,00 €
Excédent d'investissement N-1	45 305,98 €	45 305,98 €
Excédent de fonctionnement N-1	217 103,63 €	217 103,63 €
FCTVA sur investissement N-1	26 435,00 €	26 435,06 €
Taxe d'aménagement	3 000,00 €	1 406,50 €
Dépôts et cautionnement		404,00 €
166 - cimetière		24 000,00 €
195 - église		6 200,53 €
196- travaux de voirie	61 188,00 €	63 455,81 €

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

2041- étude ajoncs AAP		2 110,77 €
208- mairie	6 500,00 €	8 820,00 €
230- acquisitions immobilières		33 450,31 €
237 - services techniques	3 245,00 €	3 245,00 €
241-revitalisation centre bourg		46 869,20 €
242- commerce 11 place mairie	225 419,00 €	64 000,00 €
Total recettes	1 080 468,00 €	742 806,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-23 556,97 €

LE PARC 2022 CFU 2024			
LE PARC fonctionnement dépenses			
Article	Intitulé article	BP 2024	CFU 2024
002-	Résultat fonctionnement	0,42 €	0,42 €
6015-11	Terrains à aménager		
6045-11	Achat d'études		500,00 €
605-11	Travaux	20 000,00 €	6 952,90 €
6588-65	Arrondis de TVA	5,00 €	
71355-042	Variation du stock	70 755,88 €	70 755,88 €
Total		90 761,30 €	78 209,20 €
LE PARC fonctionnement recettes			
Article	Intitulé article	BP 2024	CFU 2024
7015-70	Vente de terrain		22 590,00 €
7588-75	Autres produits divers	0,42 €	
71355-042	Variation terrains aménagés	90 755,88 €	62 281,47 €
7588-75	Arrondis de TVA	5,00 €	
Total		90 761,30 €	84 871,47 €
Résultat de fonctionnement			6 662,27 €
Article	Intitulé article	BP 2024	CFU 2024
001-	Résultat investissement	70 755,88 €	70 755,88 €
3555-040	Stock final - terrains	90 755,88 €	62 281,47 €
Total		161 511,76 €	133 037,35 €
Section d'investissement recettes			
Article	Intitulé article	BP 2024	CFU 2024
3555-040	Stock final - terrains	70 755,88 €	0,00 €
16874-16	Avance commune	90 755,88 €	70 755,88 €
Total		161 511,76 €	70 755,88 €
Résultat d'investissement			-62 281,47 €
Résultat total			-55 619,20 €

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

LOTISSEMENT DE COLAS			
Article	Libellé	BP 2024	CFU 2024
Fonctionnement			
D 002	Déficit fonctionnement	20 319,11 €	20 319,11 €
D 6588	Autre (arrondi TVA)	5,00 €	
D 71355	Variation stock initial terrains	20 327,44 €	
Total dépenses fonctionnement		40 651,55 €	20 319,11 €
R 7015	Vente lot	0,00 €	0,00 €
R 71355	Intégration stock final	20 327,44 €	
R 75822	Déficit du budget annexe	20 319,11 €	0,00 €
R 7588	Autre produit	5,00 €	0,00 €
Total recettes fonctionnement		40 651,55 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement			-20 319,11 €
Investissement			
D 001	Déficit investissement	20 327,44 €	20 327,44 €
D 3555	Terrains aménagés	20 327,44 €	
Total dépenses investissement		40 654,88 €	20 327,44 €
R 168748	Avance commune	20 327,44 €	0,00 €
R 3555	Reprise stock initial terrains	20 327,44 €	
Total recettes investissement		40 654,88 €	0,00 €
Résultat d'investissement			-20 327,44 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE			-40 646,55 €

LOTISSEMENT DES POIRIERS			
Article	Libellé	BP 2024	CFU 2024
Fonctionnement			
D 605	Travaux	3 000,00 €	0,00 €
D 65822	Reversement excédent budget principal	9 397,75 €	
D 65888	Autre (arrondi TVA)	5,00 €	
D 71355	Variation stock initial terrains	36 944,74 €	36 944,74 €
D 023	Virement de section		
Total dépenses fonctionnement		49 347,49 €	36 944,74 €
R 002	Excédent fonctionnement	5 657,65 €	5 657,65 €
R 7015	Vente lot		
R 7552	Déficit du budget annexe		
R 71355	Variation terrains aménagés (stock final)	43 684,84 €	41 002,27 €
R 7588	Autre produit arrondi TVA)	5,00 €	0,00 €
Total recettes fonctionnement		49 347,49 €	46 659,92 €
Résultat de fonctionnement			9 715,18 €
Investissement			
D 001	Déficit investissement	36 944,74 €	36 944,74 €
D 3555	Terrains aménagés	43 684,84 €	41 002,27 €
Total dépenses investissement		80 629,58 €	77 947,01 €
R 021	Virement de section		
R 168741	Avance commune	43 684,84 €	
R 3555	Annulation stock initial terrains	36 944,74 €	36 944,74 €
Total recettes investissement		80 629,58 €	36 944,74 €
Résultat d'investissement			-41 002,27 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE			-31 287,09 €

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

Reste à vendre :

- **2 lots au Lotissement « le Parc 2022 »**
  Lot 1 : 574 m2 (x 45 € HT = 25 830 € HT) et lot 2 : 610 m2 (x 45 € HT = 27 450 € HT).
- **2 lots au Lotissement Les Poiriers**
  Lot 3 : 504 m2 (x 25 € HT = 12 600 € HT) et 5 : 615 m2 (x 25 € HT = 15 375 € HT).
- **1 lot au Lotissement de Colas : lot n°5 : 847 m2 x 18.40 € HT = 15 584.80 € HT**

Madame Boucher sort de la salle.
Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes financiers uniques 2024 de la commune, des lotissements du Parc 2022, de Colas et des Poiriers.

3. TRAVAUX DES AJONCS D'OR : AVANT-PROJET SOMMAIRE, LANCEMENT DU CONTROLE TECHNIQUE, ETUDE GEOTECHNIQUE

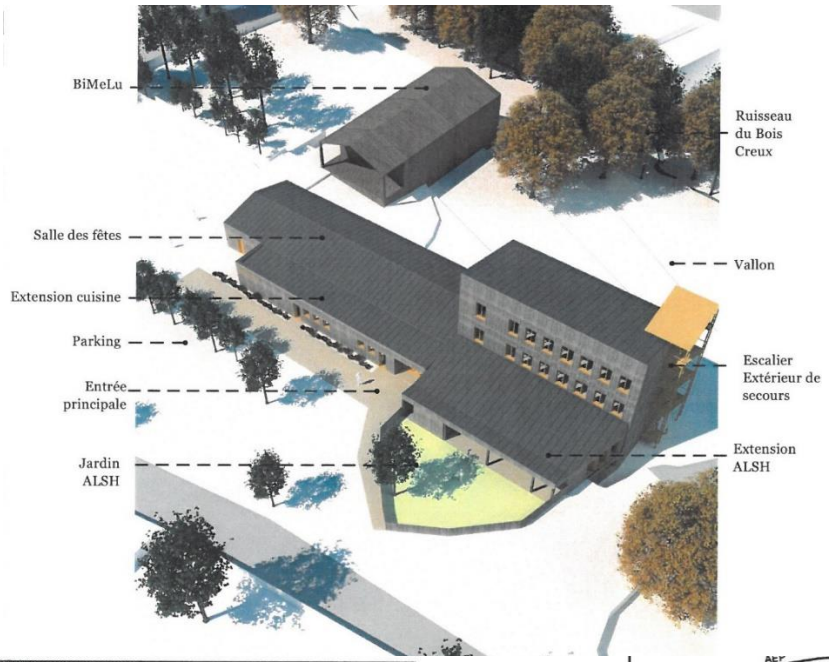

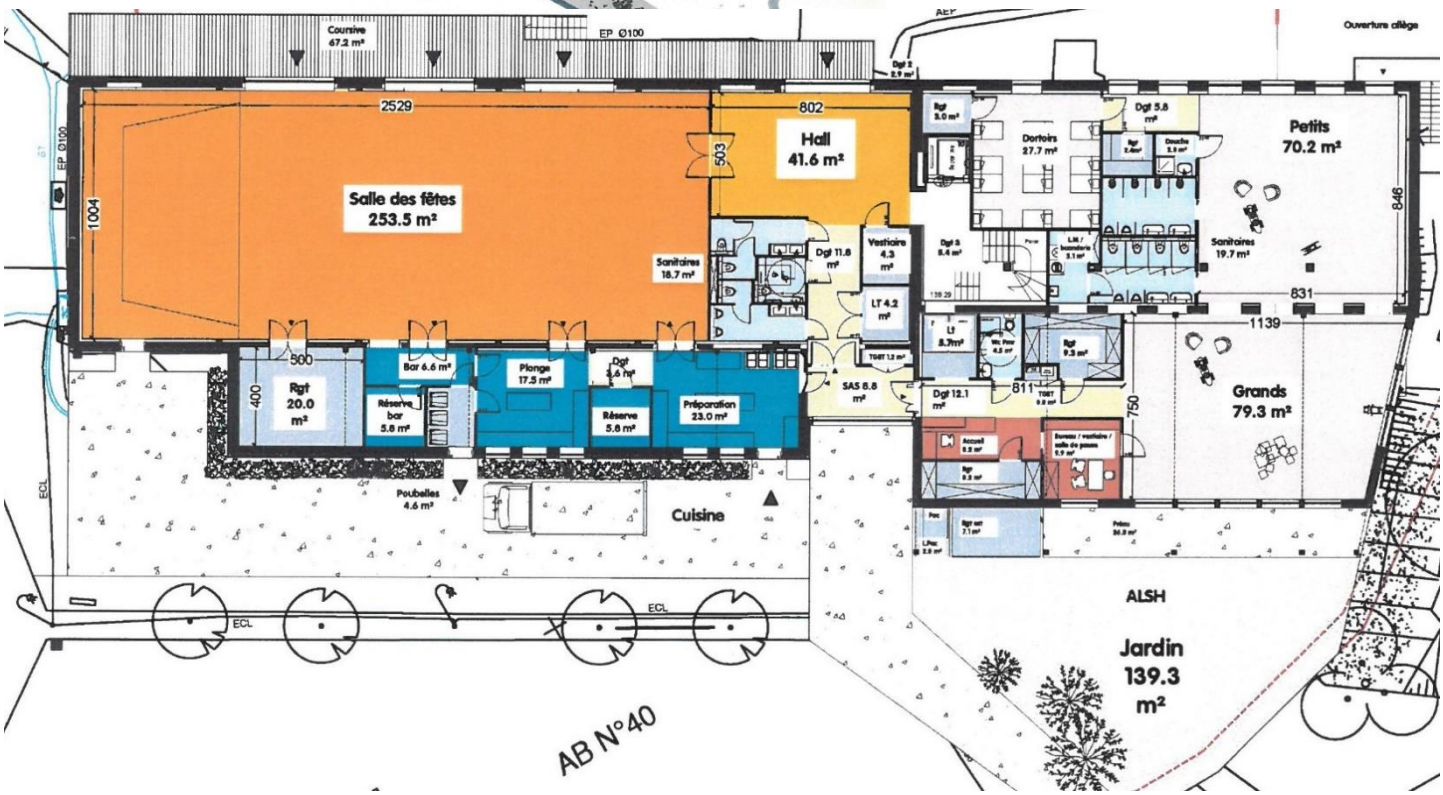

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

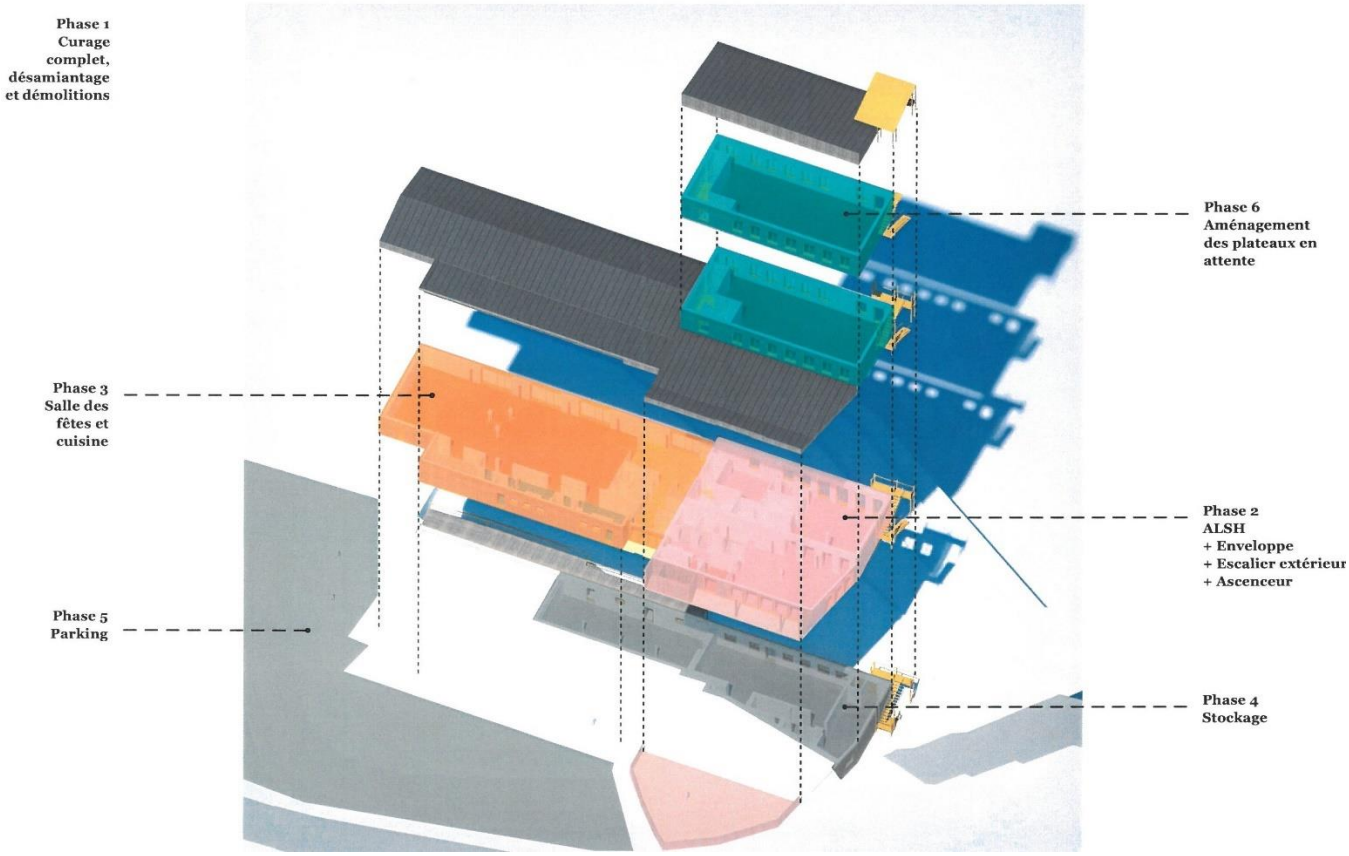

Phase 1 : Curage ALSH + Etages		
Lot	Espace	€HT
1	Dépollution - Curage - Démolition	171 000,0 €
2	Terrassement - Vrd	0,0 €
3	Gros Œuvre	0,0 €
4	Charpente	0,0 €
5	Couverture	0,0 €
6	Menuiseries extérieures	0,0 €
7	Serrurerie	0,0 €
8	Menuiseries intérieures	0,0 €
9	Cloisons sèches - Isolation	0,0 €
10	Revêtement de sols - Faïence	0,0 €
11	Peinture	0,0 €
12	Plomberie - Chauffage	0,0 €
13	Ventilation	0,0 €
14	Courants forts et faibles	0,0 €
15	Ascenseur	0,0 €
16	Cuisine	0,0 €
		171 000,0 €

Phase 2 : ALSH (Neuf + Extension)		
Lot	Espace	€HT
1	Dépollution - Curage - Démolition	0,0 €
2	Terrassement - Vrd	74 955,0 €
3	Gros Œuvre	148 000,0 €
4	Charpente	309 000,0 €
5	Couverture	32 000,0 €
6	Menuiseries extérieures	37 000,0 €
7	Serrurerie	78 000,0 €
8	Menuiseries intérieures	12 000,0 €
9	Cloisons sèches - Isolation	120 000,0 €
10	Revêtement de sols - Faïence	68 000,0 €
11	Peinture	26 000,0 €
12	Plomberie - Chauffage	123 000,0 €
13	Ventilation	40 500,0 €
14	Courants forts et faibles	71 000,0 €
15	Ascenseur	35 000,0 €
16	Cuisine	0,0 €
		1 174 455,0 €

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

Phase 3 : Salle des fêtes (y.c curage) + cuisine		
Lot	Espace	€HT
1	Dépollution - Curage - Démolition	63 800,0 €
2	Terrassement - Vrd	31 331,6 €
3	Gros Œuvre	110 600,0 €
4	Charpente	225 200,0 €
5	Couverture	65 500,0 €
6	Menuiseries extérieures	40 600,0 €
7	Serrurerie	40 700,0 €
8	Menuiseries intérieures	9 700,0 €
9	Cloisons sèches - Isolation	162 200,0 €
10	Revêtement de sols - Faïence	108 400,0 €
11	Peinture	21 500,0 €
12	Plomberie - Chauffage	120 000,0 €
13	Ventilation	46 000,0 €
14	Courants forts et faibles	112 000,0 €
15	Ascenseur	0,0 €
16	Cuisine	30 000,0 €
		1 187 531,6 €

Phase 4 : stockage RDJ		
Lot	Espace	€HT
1	Dépollution - Curage - Démolition	0,0 €
2	Terrassement - Vrd	0,0 €
3	Gros Œuvre	0,0 €
4	Charpente	0,0 €
5	Couverture	0,0 €
6	Menuiseries extérieures	0,0 €
7	Serrurerie	0,0 €
8	Menuiseries intérieures	4 000,0 €
9	Cloisons sèches - Isolation	23 000,0 €
10	Revêtement de sols - Faïence	22 000,0 €
11	Peinture	21 000,0 €
12	Plomberie - Chauffage	0,0 €
13	Ventilation	0,0 €
14	Courants forts et faibles	0,0 €
15	Ascenseur	0,0 €
16	Cuisine	0,0 €
		70 000,0 €

Coûts et subventions prévisionnels pour ALSH au stade APS			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Terrains et VRD	74 955 €	Apport financier commune	193 555 €
Honoraires travaux	120 000 €	Subvention Etat	280 000 €
Études	60 600 €	Subvention Région	202 500 €
Construction	697 000 €	Subvention Département	400 000 €
Agencements	573 500 €	Subvention CAF	150 000 €
		Emprunt taux 0 CAF	100 000 €
		Emprunt	200 000 €
TOTAL	1 526 055 €		1 526 055 €

Le cabinet Céleste a besoin des études suivantes pour pouvoir avancer sur la phase APD :

- **Diagnostic plomb avant travaux**
- **Diagnostic parasitaire.**

_ **Diagnostic amiante et HAP** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) **dans les enrobés** (à voir si le géotechnicien peut l'intégrer dans son devis en préalable à son intervention, sinon il s'agit d'un diagnostic à part à faire avant l'intervention du géotechnicien).

_ **Etudes de sols** : TCE a préparé un plan d'implantation des sondages et des reconnaissances de fondations demandées, à transmettre aux géotechniciens,

_ **Diagnostic structure :** Céleste a besoin d'un diagnostic structure complémentaire, a priori non prévu au cahier des charges, pour vérifier la capacité portante de l'existant. Ce diagnostic comporte :

_ Un diagnostic visuel, descriptif et analyse structurelle.

_ Un diagnostic avec relevé et calculs de la capacité portante (charpente et structure bois, ossature béton, planchers bas,).

_ Ce diagnostic est réalisable éventuellement par TCE (devis complémentaire de 3 000 € HT) ou par un prestataire de votre choix.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

_ A voir avec le service technique s'il vous est possible de déposer au préalable à ce diagnostic une partie des dalles de faux plafonds pour pouvoir réaliser plus facilement des sondages ou des carottages afin de vérifier la structure.

_ Bureau de contrôle.

En mission de base :

_ L, solidité des ouvrages
_ LE, solidité des existants
_ S, Sécurité des personnes
_ PS, parasismique
_ Hand, accessibilité

En option, si cela vous semble pertinent :

_ PH, isolation acoustique des bâtiments
_ TH, isolation thermique et économies d'énergie

Délibération : le conseil municipal autorise à la majorité la Maire à demander des devis pour les études référencées ci-dessus.
1 abstention : D Baron.

4. AMENAGEMENT DE PARKING DEVANT LE COLLEGE JULIEN MAUNOIR : TERRAIN PRIME ET TERRAIN GOUSSET (DEMOLITION MAISON)

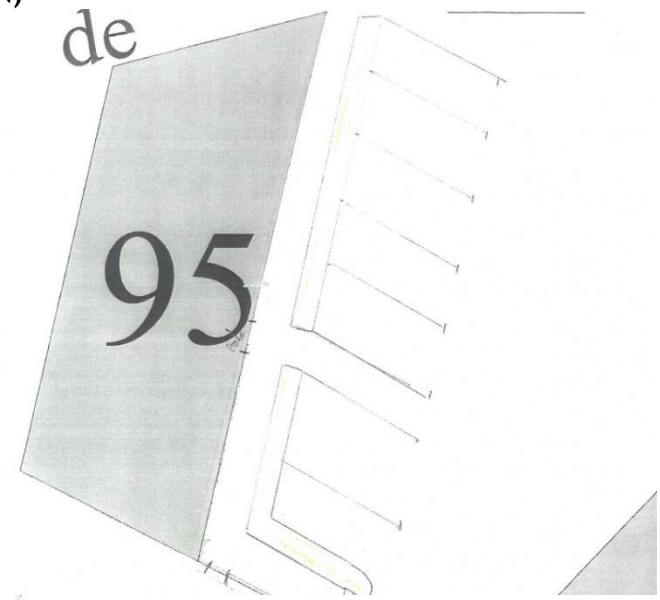

Lors de la commission urbanisme du 30.01.2025, Philippe Donnini a rappelé que le stationnement du collège Julien Maunoir devait se faire sur le site, avec un passage ouvert vers le lotissement Le Parc.

La commission souhaite communiquer avec le collège Julien Maunoir sur les stationnements des professeurs, aller les voir avec le projet, et reparler du stationnement dans leur cour, avec le passage dans le lotissement du Parc.

Les services techniques ont réalisé la semaine dernière un passage dans le mur pour accéder au

Concernant le terrain de la maison Gousset/Frabot, des places de parking seront matérialisées sur le terrain.
Des garages peuvent être aménagés dans le bâtiment en pierre à l'entrée à droite.

3 garages : 2.50 m x 8 m
Couverture à faire
3 portes, bardage en façade,
Couverture, dalle béton, cloisons
Séparatives en ossature bois.

Environ 7500 € (travaux en régie)
Estimation empierrement : 44 tonnes de 31.5 à 90 €
Soit 1 640 € HT.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

Pour ce qui est de l'aménagement des espaces à côté du Collège JM, prévoir aussi des espaces paysagers pour mieux intégrer ces parkings dans notre cœur de bourg. Quelques arbres de petite taille par exemple.... Et refaire un talus en bordure de terrain ?

Pour affiner le projet, la commission urbanisme va continuer à travailler sur cet espace.
La maison Gousset/Frabot ne peut être détruite pour l'instant car une colonie de rhinolophes y a élu domicile.
Une étude naturaliste est à réaliser, ainsi qu'un accompagnement au déplacement de la colonie (si cela est possible).

5. EXTENSION AGRIAL : VENTE EN ZA, ASSUJETTISSEMENT DE L'OPERATION A LA TVA

Le magasin Agrial a évoqué verbalement une possible extension de leur surface (coté Est, dépôt céréales et chaux), et a demandé si la commune serait vendeuse de terrain. Nous sommes dans l'attente d'une demande officielle.

Par délibération du 25.11.2021,
Le conseil municipal a fixé le prix
De vente à 18€ HT du m2.
Etant donné que ce dossier est ancien,
La ZA n'est plus assujettie à la TVA.
Il conviendra de demander un assujettissement à la TVA au centre des impôts.

Délibération :
Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le centre des impôts pour un assujettissent à la TVA d'une opération Zone d'Activité dans le budget principal.

6. VENTE DU LOT 2 LES POIRIERS, RENONCIATION AU LOT 3 LES POIRIERS

Lionel et Sonia HAUMER de la SAS ROWEN (Le Ferré) désirent se porter acquéreurs d'un lot au lotissement Les Poiriers :

- Lot N° 2 LES POIRIERS : 699 m² à 20 863.75 € TTC

Avis favorable de la commission urbanisme du 30.01.2025.

Par ailleurs, M Lambarki s'est désisté pour le lot 3 Les Poiriers. Il a donc versé une indemnité de désistement 1 504 €.

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du lot n'2 des Poiriers à la SAS ROWEN : 699 m2 x 25 € HT = 17 475 € HT, soit un prix de 20 863.75 € TTC (TVA sur marge), et autorise La Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document relatif à cette affaire.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

7. EXTENSION DU CIMETIERE : REGLEMENT ET PRIX DES CONCESSIONS

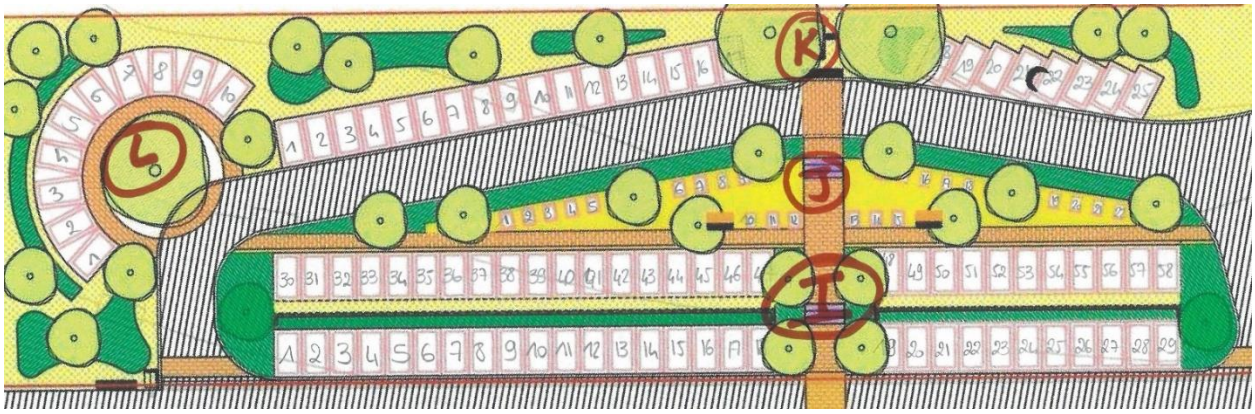

La commission urbanisme du 30.01.2025 propose au conseil municipal de réaliser la commercialisation comme suit : mettre les quartiers en vente en même temps :
C'est-à-dire vendre soit le L1 ou le K1, et numéros à la suite ; vendre L1 et à suivre si inhumations pleine terre, J1 cavurnes ;
Pour une demande dans le carré avec un culte spécifique, commencer par le K 25 ;
Pour une demande d'une tombe enfant de petite taille, commencer par le I58 ; si la tombe enfant est de même taille qu'une adulte, vendre dans la rangée adulte I ou K ou L à suivre des adultes).

La dimension des concessions est de 1m30 x 2m30. La largeur des fosses affectées à chaque corps (adulte ou enfant) est de 1 mètre ; la longueur de 2 mètres. Il est choisi de laisser un espace public de 15 cm entre les concessions pour éviter les difficultés rencontrées dans le cimetière existant.

Les dimensions des cavurnes sont de 0,60 m X 0,60 m X 0,60 m. 3 à 4 urnes, en fonction de la taille, peuvent être déposés dans les cavurnes. Les concessionnaires choisissent leur modèle de cavurne.

- **Le prix de vente des concessions et cavurnes**

PRIX ACTUEL		Louvigné du Désert	Mellé	Parigné	Le Ferré	Lécousse	Saint James	Saint-Georges-de-Reintembault
Concession	15 ans	X	X	X	X	X	150 €	150 €
	30 ans	240 €	130 €	170 €	150 €	340 €	351 €	210 €
	50 ans	420 €	200 €	330 €	200 €	540 €	801 €	380 €
	75 ans	X	X	X	350 €	X	X	X
	Enfants	X	X	X	X	Gratuit (30 ans)	X	X
Colombarium	5 ans	180 €	X	X	X	X	X	X
	15 ans	360 €	X	275 €	250 €	440 €	402 €	X
	30 ans	575 €	400 €	465 €	400 €	540 €	600 €	X
	50 ans	X	500 €	X	X	X	801 €	X
Cave-urnes	15 ans	210 €	X	130 €	X	X	550 €	150 €
	30 ans	335 €	250 €	205 €	X	X	750 €	210 €

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

	50 ans	525 €	420 €	X	X	X	1 350 €	380 €
Jardin du souvenir		48 €	50 €	200 €	X	X	150 €	30 € gravure plaquette

Le conseil municipal vote les prix de concession suivant pour le cimetière à compter de ce jour :

Prix extension et cimetière actuel		Saint-Georges-de-Reintembault
Concession	15 ans uniquement en renouvèlement	150 €
	30 ans	300 €
	50 ans	500 €
Cave-urnes	15 ans	150 €
	30 ans	300 €
	50 ans	500 €
Jardin du souvenir		30 € plaquette gravée

Décision sur le prix des plaquettes gravées du jardin du souvenir :

30 € : 5 voix
50 € : 4 voix
100 € : 2 voix
1 abstention

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le prix de vente des concessions, cave urnes et plaquette gravée pour le jardin du souvenir à compter du 1er avril 2025.

8. FAUCHAGE SUR VOIES COMMUNALES

Suite à l'arrêt de l'entreprise Gasnier (départ en retraite de son dirigeant), le conseil municipal, lors de sa séance du 28.03.2024, a attribué à l'entreprise Fabien Bouteiller (Montours) pour l'année le fauchage et le broyage des bords de routes communales.
Pour 2024, le devis HT était de 11 970 €, soit :

78 h de broyeur d'accotements à 65 € de l'heure,
Et 92 h de débrousailleuse à 75 € de l'heure.
Il y a eu un supplément de 159.50 € HT.

Les consignes étaient les suivantes :

- Respecter une hauteur de fauche "raisonnable", à valider sur site lors du début de chantier
- Eviter les jours de fortes pluies.
- Prévenir dans les meilleurs délais des éventuels dégâts causés ou constatés

Pour le fauchage sur voies communales 2025, la commission urbanisme du 30.01.2025 propose au conseil municipal de commencer par les routes les moins larges, et ensuite faire les routes les plus larges. Sont à faire :

- Débroussaillage des accotements des voies communales et des entrées de bourg en mai
- Débroussaillage des chemins ruraux et accotements et des voies communales et accotements en juillet.

3 devis ont pu être étudiés :

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

- Devis Le Monnier Environnement de Parigné
  Total devis : 11 925 € HT (prévoir en plus un nombre d'heures à 75 € pour le débroussaillage des entrées de bourg).

- Devis Sarl Broudic Yves de Port-Brillet (Mayenne) : 7 241 € HT

- Devis Lebouteiller : 12 480 € HT

Délibération : le conseil municipal choisit :
Choix n°1 : Sarl Broudic Yves
Choix n°2 : Devis Le Monnier Environnement.
Pour confirmer le choix n°1, le conseil municipal attendra d'avoir l'avis des communes ou la SARL Broudic a travaillé l'an passé.

Le conseil municipal charge à l'unanimité la Maire à viser le devis de la Sarl Broudic Yves si le choix est confirmé.

9. TRAVAUX EAUX PLUVIALES A LA VILLASSE

Au lieu-dit "la basse villasse", M Gérard souhaite améliorer l'écoulement des eaux pluviales devant chez lui (n°7), il se propose de préparer et poser 10 m de tube. Il demande à ce que les tuyaux soient fournis par la commune (prix estimé : 10*20€ = 200 €)
Avis favorable de la commission urbanisme du 30.01.2025.

Délibération : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette demande.

10. DEMANDE OUVERTURE DE VOIRIE A LETEURIE

M Hamard Didier demande la possibilité de faire une ouverture dans le coin de la parcelle AD 735, les travaux consisteront en quelques m3 de haie et de terre à enlever à la pelleteuse. Cela lui permettrait d'accéder à son champ sans passer par sa cour, à charge de M. Hamard de prévoir une compensation sur son terrain : une replantation à l'équivalent sur son terrain.

Avis favorable de la commission urbanisme du 30.01.2025.

Délibération : le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur cette demande.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

11. DEMANDE D'OUVERTURE DE VOIRIE RUELLE DU COLOMBIER

M. Mme Gobert domiciliés 8 rue Julien Maunoir souhaitent créer une ouverture sur la ruelle du Colombier afin de créer une place de stationnement sur leur terrain. Pour cela, ils demandent à détruire une partie du muret (en parpaings) donnant sur la ruelle du colombier et poser un portail.
Avis favorable de la commission urbanisme du 30.01.2025.

Délibération : le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur cette demande.

12. AMENAGEMENT DE LA SECURITE EN CENTRE BOURG : DEVIS

La commission « sécurité » du 8 février a examiné sur le terrain les divers aménagements de sécurité routière proposés : lieu d'implantation des chicanes provisoires (écluses), le bourg à 30 et les priorités à droite, recensement des panneaux nécessaires pour un achat groupé (avec le radar pédagogique).

Concernant le prêt des chicanes provisoires, le Département va nous faire un prêt à titre gratuit de "baliroad" pour réaliser une expérimentation mettant en place des écluses sur la RD 14 venant de Louvigné vers la Manche et sur la RD 105 venant de Fougères en direction de St Georges, afin de faire ralentir les usagers de la route dans la traversée de bourg.
Le Département ne possède pas de signalisation verticale (panneaux B15-C18, panneaux 30), la Commune doit les mettre en commande.

La Commune a également sollicité par écrit le prêt de "baliroad" pour réaliser une expérimentation mettant en place une écluse sur la VC n°14 afin de faire ralentir les usagers (passage de 50 à 30 km/h) à l'approche du centre équestre. Le Département accepte également nous faire un prêt de 2 mois à titre gratuit pour la voie communale.

Il est aussi proposé de mettre la rue de la Fieffe en sens interdit sauf vélo, sauf livraison et accès riverains. Et celle de la rue des Temples en sens unique (sens interdit à partir de la rue Maréchal Leclerc)

Le devis des panneaux se monte à 1 666.27 € HT.
Un devis de 4 barrières : 823.92 € HT.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis des panneaux et des barrières pour procéder aux aménagements de sécurité routière.

13. DOSSIER EPF : TRANSFERT DU FONCIER

Pour mener à bien le projet de renouvellement urbain de l'ilot des temples, la commune de Saint-Georges-de-Reintembault a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées place de la Mairie / rue de la Fieffe.
Ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende à la commune de Saint-Georges-de-Reintembault les biens suivant actuellement en portage,

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

Acquisitions EPF pour le compte de la Commune :

	C/ propriété	Parcelles	Surfaces (m²)	Nature du bien	Prix d'acquisition	Prix d'acquisition ventilé
Mme Vedrenne	20-ACQ-009	AB0113	13	Bâtie	69 999,00 €	3 559,00 €
		AB0114	72	TAB		1 440,00 €
		AB0122	63	Bâtie		55 000,00 €
		AB0126	30	Bâtie		10 000,00 €
M Mme Rogue	20-ACQ-110	AB0125	72	Bâtie	24 999,00 €	24 999,00 €
M. Prime	20-ACQ-014	AB0094	78	TAB	4 167,00 €	4 167,00 €
		AB0098	170	TAB		
			498		99 165,00 €	99 165,00 €

Rétrocessions EPF à la Commune :

parcelles	Surfaces (m²)	**Prix de revient HT**	**Prix de revient HT ventilé**	Minoration travaux	Minoration réhabilitation	**Prix de revient minoré HT**	**TVA**	**Prix de cession TTC**
AB0113	13	82 128,10 €	4 175,69 €	907,82 €	0,00 €	3 267,86 €	653,57 €	3 921,44 €
AB0114	72		1 689,52 €	0,00 €	0,00 €	1 689,52 €	49,90 €	1 739,42 €
AB0122	63		64 530,14 €	0,00 €	0,00 €	64 530,14 €	1 906,03 €	66 436,17 €
AB0126	30		11 732,75 €	2 550,78 €	0,00 €	9 181,97 €	1 836,39 €	11 018,37 €
AB0125	72	39 005,95 €	39 005,95 €	8 480,16 €	0,00 €	30 525,79 €	6 105,16 €	36 630,94 €
AB0094	78	5 809,01 €	5 809,01 €	0,00 €	0,00 €	5 809,01 €	328,40 €	6 137,41 €
AB0098	170							
	498	**126 943,06 €**	**126 943,06 €**	11 938,77 €	0,00 €	**115 004,29 €**	**10 879,46 €**	**125 883,75 €**

Prix de revient HT:		**126 943,06 €**
minoration travaux:	-	11 938,77 €
minoration réhabilitation:		0,00 €
prix de cession HT:	**115 004,29 €**	
TVA sur marge (20%)	10 879,46 €	
prix de cession TTC:	**125 883,75 €**	

Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Saint-Georges-de-Reintembault des parcelles suivantes :

Commune Saint-Georges-de-Reintembault		
Parcelles	**Contenance cadastrale en m²**	**Droits**
AB 94	78 m²	Propriétaire
AB 98	170 m²	Propriétaire
AB 113	13 m²	Nu-propriétaire
AB 114	72 m²	Nu-propriétaire
AB 122	63 m²	Nu-propriétaire
AB 125	72 m²	Nu-propriétaire
AB 126	30 m²	Nu-propriétaire
Contenance cadastrale totale	**498 m²**	

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

APPROUVE la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (125 883,75 EUR) TTC,

ACCEPTE de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

14. PROMOTIONS : AVANCEMENTS DE GRADE : CREATION DES POSTES CORRESPONDANTS (ET ANNULATION DES ANCIENS POSTES)

Les avancements de grade sont sur concours ou examen professionnel.
Par dérogation, chaque commune a un quota d'achat qu'elle peut promouvoir à l'ancienneté.
Voici les agents qui peuvent être concernés cette année.
La nomination n'est en aucun cas obligatoire, le nouveau grade doit être créé par délibération du conseil municipal.

Avancement de grade	IM actuel	IM futur	Gain mensuel agent	Coût commune
Rogue Liliane : adjoint technique principal 2e classe	409	420	40,00 €	83,60 €
Leroux Guillaume : adjoint technique principal 2e classe	373	374	3,64 €	7,60 €
Colibert Sonia : adjoint d'animation principale 1e classe	409	420	40,00 €	83,60 €
Garnier Emilie : adjoint d'animation principale 2e classe	380	385	18,20 €	38,00 €
TOTAL			101,84 €	212,80 €

Délibération : le conseil municipal créé à l'unanimité les postes suivants :
2 postes d'adjoint technique principal 2e classe
1 poste d'adjoint d'animation principale 1e classe
1 poste d'adjoint d'animation principale 2e classe.
Et supprime les postes suivants :
2 postes d'adjoints techniques,
1 poste d'adjoint d'animation principale 2e classe,
1 poste d'adjoint d'animation.

15. NOMINATION DE MICHELLE GENDRON : CREATION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE

Pour la nomination de Michelle Gendron, il convient de créer une poste de rédacteur principal de 1e classe.
Marie-Christine Couvert est attachée territoriale. Son poste pourra être supprimé au 31.12.2025.

Délibération : le conseil municipal créé à l'unanimité un poste de rédacteur principal 1e classe.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

16. CAMP PASSERELLE 2025

Le camp Passerelle aura lieu cette année du 21 au 25 Juillet 2025 à St Suliac (35).
Les 3 activités réservées au Centre Nautique sont :

- Mardi 22/07 - Découverte du Milieu Marin
- Mercredi 23/07 - Optimist
- Jeudi 24/07 - Paddle

Le départ aura lieu le mardi 22/07 à 9h30 et le retour aura lieu le vendredi 25/07 à 17h30.

Les inscriptions pour le Camp seront ouvertes du Vendredi 06 Juin au Vendredi 20 Juin 2025 pour 24 jeunes répartis en 5 structures : 5 places St Georges / 5 places Louvigné / 5 places La Bazouge/ 5 places Parigné et 4 places pour l'OASIS

Budget camp passerelle 2025 :

CHARGES	RÉEL 2024	BP 2025
Base de Loisirs (Logement + Activités)	1 933.00€	294.00€
Centre Nautique (Activités)	0.00€	1 008.00€
Alimentation	629.43€	800.00€
Transport	428.00€	750.00€
Divers	0.00€	50.00€
Charges Salariales	A charge de chaque structure	
TOTAL	**3 030.43€**	**2 902.00€**

PRODUITS	RÉEL 2024	PB 2025
Familles L'OASIS	1604.65€	1600.00€
Familles La Bazouge		
Familles Louvigné		
Familles St Georges		
Familles de Parigné		
Subvention Pass Classe de Mer	0.00€	0.00€
Participation des Structures	1425.78€	1302.00€
TOTAL	**3 030.43**	**2 902.00€**

À charge de chaque structure	285.16€	260.40€

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune au camp passerelle 2025.

17. RECRUTEMENT ANIMATEURS ETE 2025

L'Accueil de Loisirs sera ouvert 4 semaines cet été, du Lundi 07 Juillet au Vendredi 01 Août 2025 inclus. Nous avons besoin de 2 animateurs BAFA en plus de l'équipe.

L'annonce pour le recrutement est parue sur les réseaux depuis fin janvier, avec la possibilité de déposer les candidatures jusqu'au 08 mars 2025.

Actuellement, une animatrice stagiaire est présente sur les vacances d'hiver pour valider son stage et sera aussi présente la 1ère semaine des vacances de pâques. Si son stage pratique de 14 jours se passe bien et que celui-ci est validé satisfaisant, elle serait intéressée de postuler pour les 4 semaines de juillet.

Délibération : le conseil municipal crée à l'unanimité 2 postes d'adjoint d'animation pour le surcroit d'activité du 7 juillet au 1er aout 2025.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

18. ECOLE DE L'ETRE : PLAN NUMERIQUE ET MATERIEL PPMS

Sur la base du rapport d'expertise de M. Lucas, référent numérique pour l'académie, la commission Enfance propose au conseil municipal un plan pluriannuel d'investissement.

1ère année : 2025

- 3 Vidéoprojecteurs / Modèle ultracourte focale non interactif EB-685 :3X ~ 1200 €
- 3 tableaux blancs semi-mat adaptés à la vidéo-projection => 3 X~ 600 € en fonction des modèles (avec ou sans les volets / avec ou sans une zone de réserve pour aimanter le module tactile...)
- Coûts d'installation + sécurisation de l'accès Internet : 1 journée 7000 PRO (800 à 1000€)

Soit 3 x 1 200€ vidéoprojecteurs = 3 600€
+ 3 tableaux blancs de vidéo projection : 3*600€ = 1 800€
+ Coûts d'installation + sécurisation de l'accès Internet : 1 000€
⇨ 6 600€ HT en 2025

Les précédents comptes-rendus de conseil d'école font également état de besoin d'équiper 2 classes de rideaux occultants pour les classes CE2 CM1 et CM1 CM2, soit 8 fenêtres de 170x225 Pour ce qui est des rideaux des grandes classes, ils sont aussi demandés dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

+ 1 rideau entre le dortoir et la salle de jeu classe TPS PS MS = 100 x 205
= 125.47€ TTC

Les rideaux doivent être à œillets
Rideau pare-soleil et anti-feu 8x(170x225) = 96.97€ TTC x 8 = 775.76 € TTC
Rideau maternelle : 100 X 225 = 125.47€ TTC

⇨ 901€ TTC en 2025

2ère année : 2026

- Demande d'équiper la classe de CM1 CM2 de panneaux phoniques ou d'un sol phonique
- Achat de 5 ordinateurs portables pour les enseignants

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les achats suivants pour 2025 :
Matériel informatique (vidéoprojecteurs et tableaux blancs) : 6 600 € HT.
Matériel PPMS : 901 € TTC.

19. ACHAT DE JEUX DE PLEIN AIR

L'une des structures ludiques du parc de Colas, le jeu combiné avec abri/ tobogan/ échelle/ plan incliné d'escalade a été démontée le 13 janvier dernier avec abri et tobogan. Ce jeu date de 2008. Le rapport SOCOTEC rédigé suite à la visite du 02/12/2024 recommandait « *de prendre les mesures conservatoires appropriées afin d'interdire l'accès à cet équipement jusqu'à sa dépose ou sa remise en état* ».

La commission Enfance de Février 2025 a échangé sur le budget et le type de jeu souhaité en remplacement de la structure démontée.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org

La commune dispose de 2 aires de jeux :

- Une à l'école de l'Etre, exclusivement pour les scolaires de l'école
- L'autre dans le Parc de Colas, ouverte à tous en dehors des temps d'occupation du centre de loisirs, c'est dire accessible pour tous toute la semaine sauf le mercredi en temps scolaire et seulement le WE lors des vacances scolaires + durant le mois d'août tous les jours. Et donc réservés aux enfants du centre de loisirs durant les temps ALSH.

Nos questions :

- Est-ce que l'on prévoit une nouvelle structure dans le budget de 2025 ou attendons-nous la restructuration du nouveau site des Ajoncs ?
- Et si oui, quel budget ? Quel type de jeux ? (Jeux nature, de corde, inclusif, dynamique, équilibre... ? Plutôt solo ou à partager à plusieurs
- Pour quels âges ? Pour quel(s) lieu(x) ?

Chaque jeu doit avoir un sol adapté (sol amortissant ou copeau spéciaux), soit un coût de 1000€ HT à prévoir en plus.

La commission reconnait le besoin d'avoir des espaces ludiques attractifs, qui permettent aux enfants et aux familles de sortir de chez eux, de passer du temps en exterieur et de rencontrer d'autres enfants.

La commission enfance du 11.02.2025 propose au conseil municipal :

- Une inscription budgetaire pluriannuelle pour équiper dans le temps le Parc Colas et un autre endroit (le terrain devant l'EHPAD ? la plaine sportive ?) pour offrir ce loisir aux enfants de la commune.
- Un rééquipement du Parc de Colas si les aménagements à venir ne compromettent pas cette installation ou son accès dans les prochains mois (à vérifier auprès de l'équipe Celeste/ Paysagiste Adelaïde Fiche)
- Un budget de 5000€ HT pour l'année 2025.
- 2025 : Un jeu type siège nid d'oiseau ou cabane ? => Choix à finaliser

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le principe d'un budget de 5 000 € HT pour une installation de jeux sur la commune.

20. QUESTIONS DIVERSES.

- **Travaux en régie dans bâtiments communaux :**

Appartement au-dessus du ptit mic :
Isolation à refaire (notamment autour des fenêtres), plafond à baisser (le service technique prévoit de passer les gaines dans le faux plafond pour le raccordement des appartements à la chaudière), placo, peinture et une porte soit un budget de 4 158.14 € HT
+ peinture 1 083.90 € HT
+ devis Landelles énergie (raccordement modules chaudières) de 1 888.31 € HT.
Soit un total de 7 130.35 € HT.

Logement au-dessus de l'agence postale :
Changement de 4 radiateurs et peinture : 959.05 € HT (c'est le locataire qui se charge de repeindre l'appartement).

Ferme 1000 feuilles :
Changement d'une porte (hangar en face la maison d'habitation) : 1 117.04 € HT (achat de planches de châtaignier et visseries)

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les devis correspondant à ces travaux.

Mairie – 2, rue Jean Janvier - 35420 ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Lundi mardi jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi 8h30-12h 14h-16h samedi 9h-12h
☎ 02.99.97.03.72 🖷 02.99.97.11.05 http://www.saint-georges-de-reintembault.fr ; mcc@stgeorgesrlt.org